



Symposium de médecine d'urgence

**Aéroport de Charleroi Bruxelles Sud**

**7 Novembre 2014**



# Symposium médical

## Présentation

- Recommandation (obligations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans l'établissement d'un service de secours médical au sein d'un aéroport,
- Responsabilités, Droits et Obligations du Commandant de bord
- Ce qui est mis en œuvre à Charleroi
  - Staff
  - Matériel
  - Organisation
- Statistiques
- Cas vécus

# Symposium médical

- Recommandation – Obligation
  - Des ambulances dotées d'un personnel spécialisé dans les premiers soins et les fournitures médicales sont d'une importance vitale pour effectuer, avec succès, un premier tri des victimes en cas d'accident (Manuel des Services d'Aéroport – Première partie : Sauvetage et lutte contre les incendie – Chapitre 7),
  - L'importance du service devrait être déterminé en fonction de la nature du trafic et d'une estimation raisonnable du nombre maximal d'occupants d'aéronef,
  - Intervention des services médicaux (Manuel 7 : Planification des mesures d'urgence aux aéroports,
  - Evaluation des besoins en fonction des services d'ambulanciers disponibles dans la région de l'aéroport,
  - Le service d'ambulance peut faire partie du service de sauvetage-incendie de l'aéroport,

# Symposium médical

- Responsabilités, Droits et devoirs du Commandant de bord
  - Convention de Tokyo 1969,
    - Commandant de Bord
    - Infractions
    - Acte compromettant la sécurité
    - Etat compétent
  - Jugement objectif du Commandant de bord
    - Prompt
    - Impossible de consulter les codes pénaux,

# Symposium médical

- Responsabilités, Droits et devoirs du Commandant de bord
  - Etat de l'immatriculation de l'appareil est compétent MAIS :
    - Si l'infraction a produit un effet sur le territoire d'un autre état
    - Si l'infraction a été commise par ou contre un ressortissant d'un autre état ou si la personne y a sa résidence permanente,
    - Si l'infraction compromet la sécurité d'un autre état,
    - Si l'infraction constitue une violation des règles ou règlements relatifs au vol ou à la manœuvre des aéronefs en vigueur dans un autre état,
  - Commandant de bord prend :
    - les mesures raisonnablement appropriées,
    - En sachant que la notion de « non-assistance à personne en danger n'est pas un principe universel,

# Symposium médical

- Responsabilités, Droits et devoirs du Commandant de bord
  - Belgique, France, Allemagne, Japon :
    - Non-assistance à personne en danger = infraction,
  - Asie, USA, Australie (sauf trois états), Angleterre, Canada :
    - Notion du « Bon Samaritain »
    - Si pas d'assistance à personne en danger = pas d'infraction,
  - Toutefois, lorsque la vie d'un passager est manifestement en danger et qu'un médecin estime que la victime doit être débarquée au plus vite, le commandant de bord fera en sorte de se détourner vers l'aéroport le plus proche MAIS toujours en tenant compte de la sécurité des passagers, de l'équipage et de l'avion dont il a la RESPONSABILITE,

# Symposium médical

- Responsabilités, Droits et devoirs du Commandant de bord
  - L'article 10 de la convention de Tokyo :
    - « Lorsque l'application des mesures prévues par la présente convention est conforme à celle-ci, ni le commandant de bord, ni un autre membre de l'équipage, ni un passager, ni le propriétaire, ni l'exploitant de l'aéronef, ni la personne pour le compte de laquelle le vol a été effectué, ne peuvent être déclarés responsables dans une procédure engagée en raison du préjudice subi par la personne qui a fait l'objet de ces mesures,
  - Donc, sur un vol immatriculé aux USA, le passager qui ne place pas ses capacités au profit de l'assistance à une personne en danger, tombera sur la notion du bon samaritain vis-à-vis de la loi américaine mais des comptes pourraient lui être demandés par rapport au code pénale belge (en pénal, pas en civil)



BRUSSELS  
SOUTH  
CHARLEROI  
AIRPORT S.A.

# Symposium médical

- Responsabilités, Droits et devoirs du Commandant de bord
  - En droit Belge, l'article 422 bis du code pénal est d'application,



# Symposium médical

- Ce qui est mis en œuvre à l'aéroport de Charleroi :
  - Personnel :
    - Service de 48 pompiers dont 8 pompiers en pause,
    - Deux secouristes (AMU) par shift
  - Matériel :
    - Une ambulance
    - Un ambulift
    - Une infirmerie
    - Deux sacs d'intervention
    - Un DEA
  - Organisation :
    - Plan Interne d'urgence
      - Alerte 7 : urgence médicale mineure
      - Alerte 8 : urgence médicale majeure
      - Alerte 9 : Plan épidémio-sanitaire

# Symposium médical

- Statistiques

Année	Nombre de PAX	Alerte mineure	Alerte majeure
2009	3.925.388	440	126
2010	5.176.931	672	139
2011	5.880.400	556	116
2012	6.502.615	652	140
2013	6.773.362	583	166

Type d'alerte	Véhicule	Nombre d'intervention
Alerte médicale majeure	Ambulance Charleroi	100
Accident aérien	Ambulance Charleroi	2
Alerte aérienne	Ambulance Charleroi	1
Alerte médicale majeure	Ambulance Gilly	4
Alerte médicale majeure	Ambulance SAPG	3
Alerte médicale majeure	PIT Gilly	8
Accident aérien	PIT Gilly	1
Alerte médicale majeure	SMUR Auvelais	1
Alerte médicale majeure	SMUR Charleroi	46
Accident aérien	SMUR Charleroi	1
<b>TOTAL</b>		<b>167</b>

# Symposium médical

- Cas vécus :
  - Malaise d'un pilote au décollage (2002),
  - Atterrissage d'urgence d'un vol en provenance d'Italie pour l'Irlande,
  - Fillette se coinçant le bras entre deux bandes à bagages,
  - Adolescente de 16 ans demandant une hospitalisation sans être malade,
  - Vol revenant de Porto avec à bord un suspect AH1N1,
  - Demande d'intervention par un médecin à bord, à l'arrivée d'un avion en provenance d'Italie pour suspicion de malaise cardiaque,



BRUSSELS  
SOUTH  
CHARLEROI  
AIRPORT S.A.

# Symposium médical

Question ?